

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA PREMIERE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, L.151-1, L.151-2, L.153-36 à L.153-44,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27,
Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 16 décembre 2016,
Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 avril 2017, conformément à l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme,
Vu la décision du tribunal administratif de Strasbourg en date du 22 mai 2017,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
Vu l'arrêté du Président de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 juin 2017 prescrivant une enquête publique portant sur la première modification du PLU.

Article 1 : Objet

La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le PLU est un document réglementaire à caractère stratégique et prospectif, qui traduit le projet de territoire de l'Eurométropole pour les 15 prochaines années. Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg couvre 28 communes et tient lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La modification n° 1 est régie par les articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme. Elle permet, après enquête publique, d'apporter des modifications substantielles au PLU afin notamment d'ouvrir à l'urbanisation des zones IIAU, de permettre la réalisation de projets urbains et de faire évoluer le document, tenant compte de ses premiers mois d'application.

La présente procédure compte 74 points. 18 communes sont territorialement impactées. Le Programme d'orientations et d'actions (POA) habitat, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « Trame verte et bleue » et « Seuil d'ouverture à l'urbanisation » et le règlement sont notamment modifiés.

Article 2 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'être adoptée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg est l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête publique

En vue de réaliser l'enquête publique relative aux objets cités à l'article 1^{er}, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 22 mai 2017, une commission d'enquête composée de :

Président de la commission d'enquête : Monsieur Roger OSSWALD (Commandant de Gendarmerie retraité),

Membres titulaires : Monsieur Jean BIEWER (Ingénieur industrie chimique retraité), Monsieur Joseph MEYER (Cadre supérieur France Télécom retraité).

Article 4 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 26 juin 2017 au vendredi 28 juillet 2017** inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations

Le siège de l'enquête publique est :

Service Prospective et planification territoriale – 4^{ème} étage
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier papier et numérique (poste informatique en libre-service) y est consultable aux jours et heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le dossier soumis à la présente enquête publique est consultable dans chacune des mairies des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, couvertes par le présent PLU, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Bischheim	37, route de Bischwiller	Lundi, mercredi, jeudi : 8h00-11h45 / 14h00-17h30 // Mardi : 8h00-11h45 / 14h00-18h30 // Vendredi : 8h00-12h30 / 13h30-16h00
Blaesheim	1, place de l'Eglise	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 // Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00 // Vendredi : 8h30-12h00
Eckbolsheim	9, rue du G ^{al} Leclerc	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30 // Vendredi : 8h30-12h30
Eckwersheim	4, rue du Foyer	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h30-19h00
Entzheim	55, route de Strasbourg	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-18h00 (sauf le jeudi 13 juillet, fermeture à 17h00) // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00
Eschau	60, rue de la 1 ^{ère} Division Blindée	Lundi, mardi, mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Fegersheim	50, rue de Lyon	Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h15-12h00 / 14h00-19h00 // Mercredi, jeudi : 8h15-12h00 / 14h00-17h00 // Vendredi : 8h15-12h00 // Samedi (jusqu'au 08 juillet inclus) : 10h00-12h00
Geispolsheim	6, rue du Maire Nuss	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Hoenheim	28, rue de la République	Lundi, mardi, mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Holtzheim	Place de la Mairie	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-16h00
Illkirch-Graffenstaden	181, route de Lyon	Du lundi 26 juin au vendredi 13 juillet inclus : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Du lundi 17 juillet au vendredi 28 juillet inclus : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30
Lampertheim	2, rue de Mundolsheim	Du lundi 26 juin au vendredi 30 juin inclus : Lundi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 Du lundi 3 juillet au vendredi 27 juillet inclus : Lundi : 8h00-16h00 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-15h00
Lingolsheim	7, rue du Château	Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 // Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00 // Mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h00 // Samedi : 9h00-12h00
Lipsheim	2, place du G ^{al} Leclerc	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Mittelhausbergen	46, rue Principale	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h00-18h00
Mundolsheim	24, rue du G ^{al} Leclerc	Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h30 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Niederhausbergen	7, rue de Hoenheim	Lundi, jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 // Mercredi, vendredi : 9h00-12h00

Oberhausbergen	88, route de Saverne	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00 // Vendredi : 8h00-12h00
Oberschaeffolsheim	1, rue de l'Eglise	Lundi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-17h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00 // Mercredi : 9h00-12h00
Ostwald	3, rue Albert Gérig	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-19h00
Plobsheim	1, rue du Moulin	Lundi : 13h00-19h00 // Mardi, jeudi : 8h30-12h00 // Mercredi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00
Reichstett	24, rue de La Wantzenau	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Schiltigheim	110, route de Bischwiller	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30 // Vendredi : 8h30-14h00
Souffelweyersheim	1, place du G ^{al} de Gaulle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-16h00
Strasbourg	1, parc de l'Etoile	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-17h30
Vendenheim	12, rue Jean Holweg	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30
La Wantzenau	11, rue des Héros	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h15-12h00 / 15h00-18h00 // Jeudi : 8h15-12h00 / 15h00-18h30
Wolfisheim	19, rue du Moulin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Mercredi (jusqu'au 5 juillet) : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Mercredi (à partir du 12 juillet) : 8h00-12h00 / 14h00-17h00

Le dossier soumis à la présente enquête publique est en outre consultable sur le site Internet de l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourg.eu

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique.

Dans chacun des lieux mentionnés ci-avant et aux jours et heures indiqués, un registre est mis à disposition du public lui permettant d'y consigner ses observations.

En outre, le public peut transmettre ses observations, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, par courrier à la commission d'enquête. Les courriers sont à adresser à l'adresse suivante, avant la fin de l'enquête, cachet de la poste faisant foi :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Service Prospective et planification territoriale
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Les observations peuvent également être envoyées par voie électronique, via un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : www.strasbourg.eu. Elles seront enregistrées lundi 26 juin 2017, à partir de 8h30, jusqu'au vendredi 28 juillet 2017 à 17h30.

Les observations envoyées par courrier ou par voie électronique sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 6 : Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date	Heures de permanence	Lieu	Date	Heures de permanence	Lieu
Lundi 26 juin 2017	9h00-12h00	Centre administratif – Strasbourg	Mercredi 12 juillet	9h00-12h00	Centre administratif – Strasbourg
	14h30-17h30	Mairie de Schiltigheim		14h00-17h00	Mairie de Bischheim
Mardi 27 juin	9h00-12h00	Centre administratif – Strasbourg	Mardi 18 juillet	9h00-12h00	Mairie de Souffelweyersheim
	14h30-17h30	Mairie de La Wantzenau		14h30-17h30	Mairie de Schiltigheim
Mercredi 28 juin	15h00-18h00	Mairie de La Wantzenau	Mercredi 19 juillet	9h00-12h00	Mairie d'Oberhausbergen
Lundi 3 juillet	15h00-18h00	Mairie d'Entzheim		14h30-17h30	Mairie d'Eckbolsheim
Mardi 4 juillet	9h00-12h00	Mairie de Reichstett	Jeudi 20 juillet	9h00-12h00	Mairie de Schiltigheim
	14h30-17h30	Centre administratif – Strasbourg	Vendredi 21 juillet	14h00-17h00	Mairie de Vendenheim
Mercredi 5 juillet	9h00-12h00	Mairie de Schiltigheim	Lundi 24 juillet	15h00-18h00	Mairie de Niederhausbergen
Jeudi 6 juillet	16h00-19h00	Mairie de Geispolsheim	Mardi 25 juillet	14h30-17h30	Mairie de Schiltigheim
Vendredi 7 juillet	9h00-12h00	Mairie de Hoenheim	Mercredi 26 juillet	9h00-12h00	Mairie de Lingolsheim
	14h30-17h30	Mairie de Schiltigheim		14h30-17h30	Mairie d'Illkirch-Graffenstaden
Lundi 10 juillet	14h00-17h00	Mairie de Fegersheim	Vendredi 28 juillet 2017	14h30-17h30	Centre administratif – Strasbourg
Mardi 11 juillet	9h00-12h00	Mairie d'Ostwald			
	15h00-18h00	Mairie d'Eschau			

Article 7 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site Internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la collectivité.

Article 8 : Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de PLU de l'Eurométropole de Strasbourg a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée au rapport de présentation (tome 5). Le présent projet de modification n°1 du PLU y apporte des évolutions, tenant compte des propositions de modifications.

Article 9 : Information sur le projet

Les informations relatives au projet de Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à : Service Prospective et planification territoriale, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1, Parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG Cedex, ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu / 03.68.98.65.83